



Association québécoise  
des technologies

Quebec Technology Association

*Mémoire de l'Association québécoise des technologies (AQT)  
au ministère des Finances  
et à l'Agence du revenu du Canada*

*dans le cadre de  
la consultation au sujet de l'incidence des honoraires conditionnels  
sur l'efficacité du programme d'encouragements fiscaux pour la  
recherche scientifique et le développement expérimental*

Montréal, le 28 septembre 2012

## Sommaire :

À propos de l'AQT.....	p.3
L'industrie des TIC au Québec.....	p.3
Réponses aux questions formulées par le Gouvernement.....	p.5
• Pourquoi certains exécutants de RS&DE font-ils appel à des spécialistes?	
• Pourquoi préfèrent-ils payer pour ces services selon un régime d'honoraires conditionnels plutôt que selon une méthode de facturation plus conventionnelle?	
• Cette pratique a-t-elle pour effet d'augmenter les frais assumés par l'Agence du revenu du Canada pour administrer le Programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE, de même que les risques fiscaux généraux associés à ce programme?	
• D'autres pratiques de facturation pourraient-elles faire baisser les coûts de conformité?	
• D'autres mesures seraient-elles susceptibles de limiter le recours à des ententes sur les honoraires conditionnels?	
• Les honoraires conditionnels auraient-ils des répercussions potentiellement positives, telles qu'un intérêt accru à l'égard du Programme et une plus grande accessibilité?	
• D'autres mesures seraient-elles susceptibles de limiter le recours à des ententes sur les honoraires conditionnels?	
Résultats du sondage de l'AQT auprès des dirigeants de l'industrie.....	p.8
Conclusion.....	p.11

## **Mémoire de l'Association québécoise des technologies (AQT) au ministère des Finances et à l'Agence du revenu du Canada**

L'AQT soumet ce mémoire au gouvernement dans le but de l'aider à évaluer les conséquences des honoraires conditionnels sur le rapport coût-efficacité du Programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE, par rapport aux méthodes de facturation plus conventionnelles, sans influencer sur la qualité du service.

L'AQT, consciente de l'importance de cet enjeu, a réalisé un sondage auprès des présidents d'entreprises en technologies de l'information et des communications (TIC) du Québec, dans le but d'obtenir des réponses aux questions que se pose le gouvernement:

- Pourquoi certains exécutants de RS&DE font-ils appel à des spécialistes?
- Pourquoi préfèrent-ils payer pour ces services selon un régime d'honoraires conditionnels plutôt que selon une méthode de facturation plus conventionnelle?
- Cette pratique a-t-elle pour effet d'augmenter les frais assumés par l'Agence du revenu du Canada pour administrer le Programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE, de même que les risques fiscaux généraux associés à ce programme?
- D'autres pratiques de facturation pourraient-elles faire baisser les coûts de conformité?
- D'autres mesures seraient-elles susceptibles de limiter le recours à des ententes sur les honoraires conditionnels?
- Les honoraires conditionnels auraient-ils des répercussions potentiellement positives, telles qu'un intérêt accru à l'égard du Programme et une plus grande accessibilité?

Ce sondage, effectué dans la semaine du 17 septembre 2012, nous a fourni des éléments de réponse très pertinents sur lesquels nous allons élaborer dans ce document. Nous allons toutefois d'abord vous présenter l'AQT, ainsi qu'un profil de l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC) du Québec, suivi des réponses aux questions formulées par le gouvernement et, enfin, des résultats du sondage effectué par l'AQT, dans le cadre de cette consultation.

## À propos de l'AQT

L'Association québécoise des technologies (AQT), le plus important réseau d'affaires de dirigeants d'entreprises de l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC) au Québec, a été fondée en 1990. Forte de plus de 500 entreprises membres et membres affiliés, son membership est riche et diversifié, allant des entreprises en démarrage aux leaders de l'industrie.

Elle a pour mission d'appuyer les dirigeants de sociétés de TIC dans l'atteinte de leurs objectifs de croissance. Pour ce faire, elle leur facilite l'accès aux meilleures pratiques d'affaires, provoque des activités de réseautage et représente l'industrie auprès des instances décisionnelles.

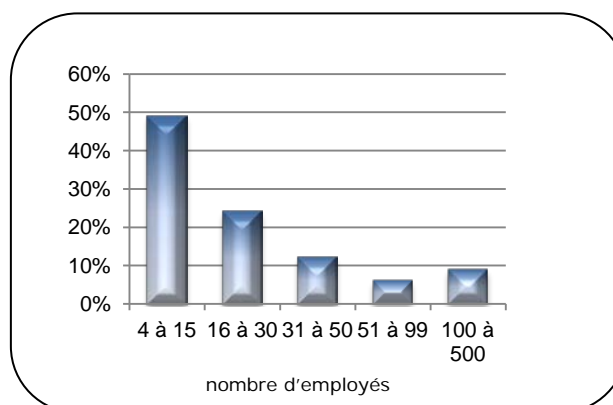
L'AQT joue un rôle prépondérant au sein de l'industrie en s'impliquant très activement dans le développement des compétences des dirigeants des entreprises en TIC du Québec, ainsi que dans l'amélioration des pratiques. Elle le fait notamment au moyen d'activités telles que Vision PDG, qui permet à plus de 150 PDG du secteur de perfectionner leurs compétences et d'élargir leur réseau, le Big Bang, un forum annuel dédié aux Ventes & Marketing des TIC pour les présidents et les responsables de la commercialisation, ainsi que de nombreuses sessions d'échanges, de formation et de mentorat.

## L'industrie des TIC au Québec

Selon des statistiques du MDEIE<sup>1</sup> validées en 2009, le secteur québécois des TIC comportait 7 782 établissements qui employaient 131 400 personnes, avec des recettes de 34,5 milliards \$. En 2010, on estimait le nombre des emplois du secteur à 150 000<sup>2</sup>. L'AQT estime qu'environ 2 000 de ces entreprises comptent entre 4 et 500 employés. Ce sont d'ailleurs les entreprises visées par les services de l'AQT.

Les renseignements qui suivent sont extraits du Baromètre AQT de l'industrie des TIC du Québec, un rapport unique en Amérique du Nord, qui dresse le profil complet des entreprises actives en TIC au Québec et identifie des indicateurs qui permettent de suivre la progression du secteur. Les résultats de cette enquête annuelle (Baromètre) sont basés sur les réponses de 495 présidents d'entreprises en TIC du Québec<sup>3</sup>.

Voici le profil des 2 000 sociétés québécoises de TIC dont le nombre d'employés varie entre 4 et 500 employés.



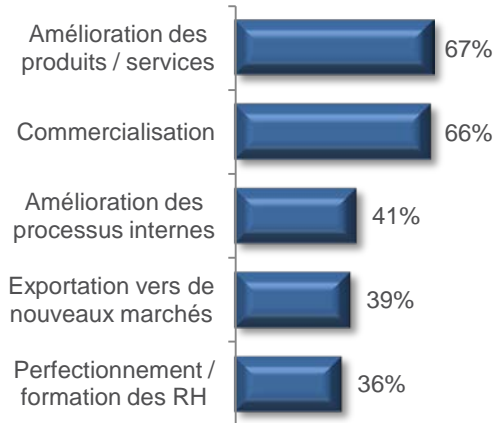
<sup>1</sup> Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation du Québec

<sup>2</sup> Source : TECHNOCompétences

<sup>3</sup> La marge d'erreur maximale sur les proportions est de 3,8 %, 19 fois sur 20

... /L'industrie de TIC au Québec

**Au cours de la prochaine année, dans lesquels des secteurs suivants prévoyez-vous investir de façon substantielle?**

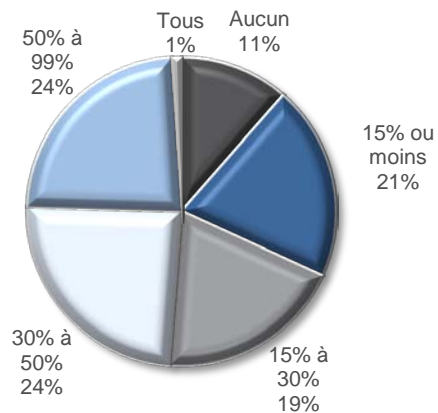


Malgré un certain degré de maturité du secteur, les avancées technologiques constantes au niveau global obligent les entrepreneurs à innover constamment. Ce qui explique que 67% des entreprises du secteur prévoyaient investir substantiellement dans l'amélioration de leurs produits et services. Les entreprises qui offrent surtout, mais pas exclusivement des solutions technologiques sont proportionnellement plus nombreuses (78 %) que la moyenne (67 %) à prévoir investir pour améliorer leurs produits et services.

Les quelque 500 présidents d'entreprises sondés dans le cadre de l'enquête du Baromètre AQT de 2011 ont indiqué qu'en moyenne, **33% de leurs employés étaient affectés à la RS&DE.**

Par ailleurs, 38 % des employés des entreprises qui offrent seulement des solutions technologiques étaient affectés à la RS&DE.

**De ce nombre d'employés, combien sont affectés à la RS&DE?**



L'industrie des TIC du Québec est sans contredit un puissant moteur économique, dont le programme fédéral d'incitatifs fiscaux à la RS&DE constitue une importante pierre d'assise.

## Réponses aux questions formulées par le gouvernement

À la lumière des résultats du sondage, et forte de l'expérience terrain acquise au fil des ans, l'AQT est en mesure de refléter l'opinion de l'industrie québécoise des TIC dans les réponses aux questions formulées par le gouvernement.

### **Pourquoi certains exécutants de RS&DE font-ils appel à des spécialistes?**

Notre sondage a permis de déterminer que, parmi les entreprises qui réclament des crédits d'impôt pour la RS&DE, 74% utilisent des ressources externes pour la préparation de leurs dossiers de réclamation. Pourquoi le font-ils dans une aussi grande proportion ?

Les exécutants ont généralement des connaissances passablement limitées en ce qui a trait aux caractéristiques du programme de RS&DE. La notion de développement expérimental est, pour eux, souvent difficile à saisir et à appliquer dans des contextes spécifiques de développement informatique. À preuve, les nombreux exemples que publie l'ARC dans différents bulletins d'interprétation. S'ils avaient à monter eux-mêmes leurs dossiers, les exécutants ont l'impression qu'ils prendraient un risque dont ils sont incapables de mesurer l'importance.

Bon nombre d'équipes informatiques travaillent selon des échéances très serrées, ce qui pose de sérieuses limites en terme de disponibilité. Elles n'ont souvent pas le temps de se familiariser avec le programme, et encore moins le temps de rédiger la documentation requise. L'apport d'un spécialiste du domaine a alors pour effet de minimiser le temps et l'effort qu'aura à investir l'exécutant.

L'embauche d'un spécialiste a aussi pour but de minimiser les risques de vérification scientifique, ainsi que de pouvoir bénéficier de ses connaissances au moment de la préparation à une éventuelle vérification.

### **Pourquoi préfèrent-ils payer pour ces services selon un régime d'honoraires conditionnels plutôt que selon une méthode de facturation plus conventionnelle?**

La grande complexité du Programme et la notion de risque, encouru par l'exécutant lors de la présentation d'une demande de crédits d'impôt pour la RS&DE, incitent les

entreprises à faire appel aux consultants externes qui offrent le service moyennant un pourcentage des crédits accordés. De cette façon, l'investissement de l'exécutant, en ressources et en temps, est minimisé et le risque est assumé par le consultant qui s'impliquera à toutes les étapes du processus, quelles qu'elles soient, et ceci, sans frais additionnel.

Le fait que les honoraires ne deviennent payables qu'au moment où l'exécutant aura obtenu les crédits constitue pour lui un autre avantage non négligeable. Les liquidités demeurent disponibles durant toute la période d'analyse du dossier par l'ARC, laquelle peut prendre plusieurs mois, et son flux de trésorerie s'en trouve amélioré.

... /Réponses aux questions formulées par le Gouvernement

Les résultats du sondage nous indiquent que la majorité des entreprises qui réclament des crédits d'impôt pour la RS&DE rémunèrent le consultant externe moyennant un pourcentage et qu'une forte majorité des entreprises qui rémunèrent les consultants externes moyennant un pourcentage des crédits obtenus juge ce pourcentage raisonnable ou très raisonnable.

De plus, 15% des entreprises qui rémunèrent les consultants externes moyennant un pourcentage des crédits obtenus abandonneraient le programme si elles devaient plutôt payer des honoraires au moment de la réclamation, alors que 31% d'entre elles doutent fort qu'elles continueraient à y participer.

Ces résultats indiquent clairement l'importance accordée par les membres de l'industrie à la rémunération conditionnelle par pourcentage. Elle constitue une forme largement utilisée et acceptée par la majorité des répondants.

**Cette pratique a-t-elle pour effet d'augmenter les frais assumés par l'Agence du revenu du Canada pour administrer le Programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE, de même que les risques fiscaux généraux associés à ce programme?**

Selon les résultats de notre sondage, la rémunération conditionnelle a pour effet d'augmenter sensiblement le montant des crédits d'impôt alloués par le gouvernement, car elle en facilite l'accès à de nombreuses entreprises qui, autrement, n'en bénéficieraient pas.

Le différentiel du montant facturé par les consultants rémunérés selon un pourcentage conditionnel à l'obtention des crédits s'explique par le niveau de risque encouru par le consultant, de même que par le délai entre l'exécution des travaux et la réception du paiement.

D'après les réponses obtenues, la prime additionnelle tient au fait que le consultant externe assume les risques associés à un refus, à une vérification ou à une diminution du montant réclamé, en plus du délai important entre la prestation des services et le paiement des honoraires. Aucun des répondants n'a indiqué que cette pratique pourrait avoir pour effet d'augmenter les frais d'administration du Programme.

Les résultats de notre consultation semblent plutôt indiquer que l'exécutant qui rémunère le consultant selon des honoraires conditionnels paie une prime pour un service plus élaboré, qu'il ne pourrait obtenir autrement.

**D'autres pratiques de facturation pourraient-elles faire baisser les coûts de conformité?**

Malgré le fait que d'autres pratiques de facturation soient déjà offertes et qu'une prime soit associée à la facturation conditionnelle, une forte proportion d'entreprises opte pour la facturation conditionnelle. Cette dernière, on l'a vu, procure des avantages additionnels par rapport aux modes de facturation traditionnels.

À la question de notre sondage « Quelle recommandation souhaiteriez-vous faire au gouvernement pour assurer l'optimisation des coûts de préparation de vos réclamations de

... /Réponses aux questions formulées par le Gouvernement

RS&DE? », 66% des recommandations effectuées par les répondants étaient plutôt orientées vers le Programme lui-même. Certains faisaient état du besoin de simplifier le Programme et d'offrir un meilleur soutien aux entreprises qui désirent monter eux-mêmes leur dossier de réclamation, alors que d'autres suggéraient tout simplement de laisser le Programme dans sa forme actuelle.

Selon les répondants, les efforts devraient plutôt porter sur la simplification du Programme que sur davantage de contrôles qui seraient susceptibles de faire augmenter les coûts pour le gouvernement, en plus d'augmenter la complexité du Programme.

**D'autres mesures seraient-elles susceptibles de limiter le recours à des ententes sur les honoraires conditionnels?**

D'après les réponses obtenues dans le cadre du sondage, il ressort que le gouvernement aurait avantage à mieux encadrer la pratique de facturation conditionnelle, en établissant des limites au taux qui pourrait être facturé.

Quant aux autres mesures, elles ont plutôt trait aux notions d'accompagnement et de formation à offrir aux entreprises. En effet, la grande complexité du programme requiert que le gouvernement effectue de plus grands efforts de simplification du Programme, ainsi que des efforts plus soutenus au niveau de l'accompagnement des entreprises désireuses de monter elles-mêmes leurs dossiers de réclamation.

**Les honoraires conditionnels auraient-ils des répercussions potentiellement positives, telles qu'un intérêt accru à l'égard du Programme et une plus grande accessibilité?**

Comme on l'a mentionné, la rémunération conditionnelle à pourcentage implique une prime par rapport aux modes de rémunération plus traditionnels, mais elle est largement acceptée par les membres de l'industrie.

Cette prime additionnelle procure une plus grande flexibilité financière aux entreprises participantes, ainsi qu'une plus grande sécurité en ce qui a trait aux processus de réclamation et de vérification.

Finalement, les efforts de commercialisation effectués par les consultants externes ont définitivement un impact positif sur la sensibilisation des entreprises aux possibilités qui s'offrent à elles en matière de crédits d'impôt à la RS&DE.



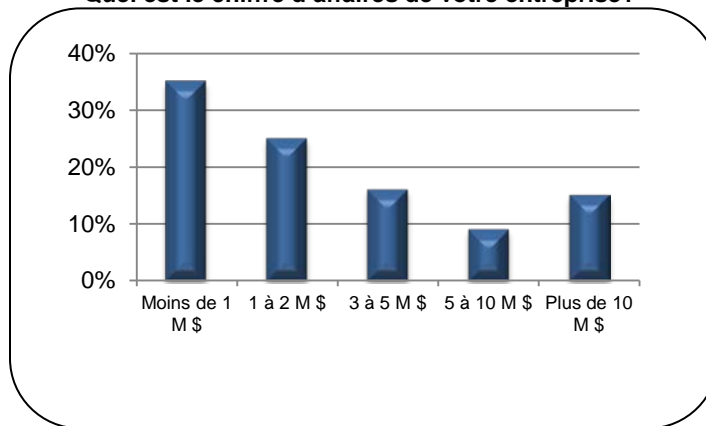
## Résultats du sondage effectué par l'AQT auprès des dirigeants de l'industrie

Le sondage a été réalisé par la firme SOM Recherches et sondages<sup>4</sup>, durant la semaine du 17 septembre 2012, auprès de quelque 1 500 présidents d'entreprises du secteur des TIC du Québec.

### Profil des répondants :

Les répondants sont des présidents de PME du secteur des technologies de l'information et des communications du Québec (TIC), dont le chiffre d'affaires varie comme suit :

Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise?



La majorité des répondants a réclamé entre 50 et 300 000 \$ de crédits d'impôt à la RS&DE au cours de la dernière année.

Quel montant avez-vous réclamé en crédits d'impôt pour la RS&DE au cours du dernier exercice financier?

	%
Moins de 10,000 \$	3,5
Entre 10 000 et 50 000 \$	18,4
Entre 50 000 et 100 000 \$	28,2
Entre 100 000 et 300 000 \$	28,7
Entre 300 000 et 500 000 \$	8,7
Plus de 500 000 \$	12,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

<sup>4</sup> 251 répondants; marge d'erreur maximale de 6,5 %, 19 fois sur 20.

.../ Résultats du sondage effectué auprès des dirigeants de l'industrie

### Pourquoi embauchez-vous un consultant externe?

	%
À cause du manque de temps/ressources à l'interne	37,2
En raison de la trop grande complexité du programme	54,4
Pour obtenir du soutien advenant une vérification	39,6
Pour donner le maximum de crédibilité à notre dossier	29,6
Pour maximiser le montant du crédit	31,3
Autre (précisez dans l'espace ci-dessous)	2,7
Total	100,0

### Les entreprises embauchent des consultants externes...

« À cause de la trop grande complexité du programme »,

« pour obtenir du soutien advenant une vérification »,

« à cause du manque de temps ou de ressources ».

### Les consultants externes jouent un rôle significatif dans l'application du Programme.

- 86% des entreprises sondées réclament des crédits d'impôt pour la RS&DE.
- De celles-ci, 76% recourent aux services d'experts chaque année.
- 12% des répondants ne réclament pas de crédits d'impôt à la RS&DE en raison de la complexité du programme, ou encore parce qu'ils n'ont pas de temps ou de ressources suffisantes.

### La majorité des entreprises qui réclament des crédits d'impôt pour la RS&DE rémunère les consultants externes moyennant un pourcentage des crédits obtenus

- 52% des entreprises qui réclament des crédits d'impôt pour la RS&DE rémunèrent les consultants externes moyennant un pourcentage des crédits obtenus.
- 67% des entreprises qui rémunèrent le consultant externe moyennant un pourcentage des crédits obtenus jugent ce pourcentage raisonnable ou très raisonnable.
- 46% des entreprises qui rémunèrent le consultant externe moyennant un pourcentage des crédits obtenus abandonneraient probablement le programme s'ils devaient plutôt payer des honoraires.
- Devant un choix à effectuer sans aucune contrainte, 41% des entreprises qui utilisent des ressources externes pour la préparation de leurs dossiers de réclamation choisiraient le mode de rémunération par pourcentage.

**Les entreprises qui ont recours à la rémunération conditionnelle par pourcentage paient une prime par rapport à celles qui paient des honoraires plus traditionnels.**

**Selon quel pourcentage rémunérez-vous le consultant externe?**

	%
Moins de 10 % du montant obtenu	7,6
10 à 15 %	39,4
16 à 20 %	41,5
21 à 25 %	11,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

- 72% des entreprises qui rémunèrent un consultant externe selon un taux horaire ou un forfait paient moins de 10 % des crédits obtenus.
- 89% des entreprises qui ont recours à la rémunération conditionnelle par pourcentage paient 20% ou moins au consultant

**Les présidents des PME technologiques québécoises réclament une plus grande simplification du Programme et un meilleur soutien pour la production de leurs réclamations.**

**Quelle recommandation souhaiteriez-vous faire au gouvernement pour assurer l'optimisation des coûts de préparation de vos réclamations de RS&DE?**

- 44 % : simplifier davantage le Programme ;
- 14 % : le Programme est correct dans sa forme actuelle ;
- 8 % : obtenir un meilleur soutien de la part du gouvernement afin de pouvoir monter elles-mêmes leurs dossiers de réclamation ;
- 5 % : trouver un moyen de faire diminuer les frais des consultants externes.

## Conclusion

---

L'importance de l'industrie des TIC du Québec, sur le plan économique, n'est plus à démontrer. Le programme fédéral d'incitatifs fiscaux à la RS&DE constitue un incitatif essentiel à son développement. Cette industrie est constituée en très grande partie de PME qui ont des ressources limitées et fortement sollicitées.

Il ressort de notre consultation que, malgré les efforts soutenus du gouvernement, le Programme est encore assez complexe pour décourager un certain nombre d'entreprises à réclamer des crédits d'impôt pour la RS&DE, et pour en inciter une forte majorité d'autres à avoir recours aux services de consultants externes.

Au-delà de la complexité, c'est l'amélioration de la qualité des dossiers et la diminution du risque de vérification qui motive les entreprises à retenir les services de consultants externes.

Parmi ces dernières, plus de la moitié a recours à la rémunération conditionnelle. La diminution du risque financier et l'amélioration du flux de trésorerie constitueraient les principales raisons de l'adoption de cette pratique.

Un meilleur encadrement de la pratique de la rémunération conditionnelle est souhaitable, dans le but d'éliminer les abus. Toutefois, la simplification du Programme et un meilleur soutien aux entreprises désireuses de monter elles-mêmes leurs dossiers de réclamation constituent des pistes de solution à envisager sérieusement.

L'AQT est à l'écoute des entreprises du secteur des TIC du Québec et a à cœur de favoriser leur croissance. À ce titre, nous serons disponibles pour discuter de cette problématique avec les représentants du gouvernement au moment qu'il jugera opportun.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de faire valoir les opinions de notre secteur d'industrie.